

Nous sommes reconnaissants au chef de l'opposition au Sénat pour son rapport sur les travaux effectués depuis sept mois par le comité permanent des affaires étrangères qui, en 34 réunions, a examiné le traité qui stimulera les échanges entre le Canada et les États-Unis. Par ailleurs, nous sommes impressionnés par le travail qui reste à faire, même si on accélère le rythme, au cours des prochaines semaines.

Il est toutefois difficile de trouver, comme le sénateur MacEachen, que pour le comité le fait «d'interrompre» son étude des moyens proposés par le gouvernement pour concrétiser son intention parce qu'être «un égarement néfaste». On nous conseille de continuer à examiner la proposition sans parler—ni même peut-être sans y songer—de la façon de l'utiliser.

Les honorables sénateurs se souviennent sans doute que le comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a dû examiner l'année dernière deux projets de loi portant sur les réfugiés. On ne voulait pas nous permettre de les examiner en même temps parce qu'un des deux n'avait pas encore été complètement examiné à l'autre endroit. Finalement, cela s'est fait et les projets de loi ont été examinés simultanément, comme disent les juges lorsqu'ils veulent être particulièrement durs envers des criminels. Mais cette approche bizarre a contribué parfois à dérouter les témoins, sans parler des membres du comité. Nous avons parfois été obligés d'inviter des témoins à comparaître une deuxième fois, car nous ne pouvions pas les interroger au sujet du projet de loi C-55 alors que nous étions en train d'examiner le projet de loi C-84. Nous avons perdu du temps en agissant comme on nous l'avait demandé.

Les situations ne sont pas nécessairement analogues, mais séparer maintenant le sujet du processus législatif pourrait de même susciter de la confusion et entraîner des retards.

Tout comme le sénateur MacEachen, j'estime que le travail qu'a effectué jusqu'à maintenant le comité des affaires étrangères, «c'est autant de pris», que le comité a pris un bon départ, qu'il a acquis une bonne vitesse de croisière et qu'il devrait la conserver. Je ne puis croire que le gouvernement veuille le ralentir ou le stopper dans son travail en ajoutant maintenant au projet de loi la dimension qui nous permettrait de respecter le traité.

Le fait est que les Canadiens examinent maintenant les deux choses conjointement. Ils continueront d'agir ainsi, quoi que le Sénat puisse faire.

Hier, le Président de l'autre endroit a jugé que le projet de loi C-130 est recevable dans sa forme actuelle. C'est un obstacle dont s'inquiétait mon honorable collègue. Cependant, il a ajouté: «Nous n'avons pas la moindre idée de la façon dont l'étude du projet de loi progressera à la Chambre des communes». Ne serait-il pas juste de dire que les gens de l'autre endroit n'auront pas la moindre idée de la façon dont l'examen du projet de loi pourra progresser au Sénat tant que nous laisserons la motion du sénateur Murray sommeiller à l'ordre du jour jusqu'à la fin de juillet, voire jusqu'à la mi-août, voire plus tard encore si cela nous plaît, nous mettant résolument à la tâche en faisant fi des débats qui divisent les pays et sans nous soucier de luttes intestines comme celles dont nous avons été témoins récemment dans ma propre province de l'Ontario.

Ces temps-ci, les Ontariens n'ont pas la vie facile. Il y a à peine deux ou trois semaines, nous avons été pris à parti par les premiers ministres de l'Ouest en raison de notre prospérité

impardonnable et de notre peu d'empressement à partager notre richesse avec ces provinces considérées trop longtemps comme de minables consommatrices de machins fabriqués en Ontario. La lorgnette à travers laquelle nous sommes maintenant perçus sous des dehors si peu engageants se trouve maintenant entre les mains des membres du gouvernement de l'Ontario qui ont examiné le projet de libre-échange et n'y ont trouvé rien qui vaille. Des semaines durant, les législateurs ontariens ont entendu en comité des séries de témoins prêts à dénoncer l'entente et à renoncer aux perspectives de croissance et de prospérité qu'elle offre partout au Canada. Ce gouvernement, et le NPD—son partenaire traditionnel dans l'exercice du pouvoir, ai-je besoin de le rappeler—ont peine à contenir leur fureur devant la perspective d'une formule qui a contribué jusqu'ici à enrichir le secteur de l'automobile et qui risque vraisemblablement d'étendre la prospérité au-delà des frontières de l'Ontario. Nous les voyons se démentir alors qu'ils condamnent le projet de loi comme une ingérence dans la compétence provinciale.

Honorables sénateurs, nous devrions nous rassérer à la pensée que le premier ministre de l'Ontario fonde son opposition à cette entente sur un seul cas. Ce cas, en vérité, est la conséquence non pas d'un accord bilatéral, mais d'un règlement du GATT concernant le commerce multilatéral que nous tenons tous pour excellent.

Aucun sénateur, j'en suis sûr, n'ignore les changements que le secteur vinicole devra graduellement mais sûrement subir s'il veut pouvoir soutenir la concurrence. Mais longtemps avant le début des négociations entre le Canada et les États-Unis, on se rendait clairement compte des risques du protectionnisme ontarien, un protectionnisme à l'égard non seulement des importations de l'étranger mais aussi de la production canadienne de l'extérieur de la province. Peu importe que la libéralisation des échanges commerciaux se réalise entre le Canada et les États-Unis, le règlement du GATT ne disparaîtra pas. Toute tentative pour le rejeter exposera le Canada à des mesures de représailles qui pourraient avoir des effets incalculables dans d'autres secteurs de l'économie.

Le premier ministre de l'Ontario le sait. Il sait également que l'accord maintient et améliore le Pacte de l'automobile, qu'il permet de conserver les subventions régionales, de maintenir les subventions à l'agriculture, de protéger les industries culturelles et de réglementer les investissements étrangers, et qu'il prévoit un mécanisme de règlement des différends.

Comme sa province jouit du plus faible taux de chômage du pays—grâce en grande partie aux programmes d'emploi fédéraux—le premier ministre de l'Ontario ne se préoccupe peut-être pas autant que ses homologues provinciaux des perspectives de chômage plus élevé que l'accord laisse entrevoir. Mais il n'est pas le genre d'homme qui, selon nous, resterait sourd à l'avis d'organismes comme l'Association canadienne des éleveurs de bovins, l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des fabricants de véhicules à moteur, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et les Fabricants canadiens de produits alimentaires. Ne mettra-t-il pas en balance les doutes de Robert White des Travailleurs unis de l'automobile et l'appui que des gens comme Donald MacDonald, Peter Lougheed et son ami Robert Bourassa accordent à l'accord?